

 <small>école supérieure en éducation de l'enfance</small>	Re 360 – Directives du Dossier de Démonstration de Compétences transversales (DDC) – filières EDE et AC	
	Colloque pédagogique	16.04.2024

1. Préambule

Les présentes directives précisent le processus de validation du Dossier de Démonstration de Compétences transversales (DDC) pour l'évaluation se déroulant en fin de chaque année. Il s'agit d'un exercice de promotion ou de qualification finale en dernière année.

2. Composantes du Dossier de Démonstration de Compétences transversales (DDC)

Le Dossier de Démonstration de Compétences transversales (DDC) des filières EDE et AC se compose à partir du e-portfolio Uscope, dont le comité d'évaluation prendra connaissance, et qui regroupe toutes les activités et situations décrites par l'étudiant.e, pour démontrer la maîtrise :

- Filière EDE : des 13 compétences transversales au domaine social au niveau attendu (les 11 autres compétences spécifiques au métier d'EDE sont évaluées à travers la pratique professionnelle).
- Filière AC : des 13 compétences transversales au domaine social au niveau attendu (les 12 autres compétences spécifiques au métier d'AC sont évaluées à travers la pratique professionnelle).

Pour la filière EDE, le volume total de la démonstration des compétences transversales au domaine social (DDC) et des compétences spécifiques au métier ne doit pas dépasser les 135'000 signes, espaces compris.

Pour la filière AC, ce même volume total ne doit pas dépasser les 140'000 signes, espaces compris (car une compétence spécifique métier supplémentaire par rapport à la filière EDE).

3. Processus de validation du Dossier de Démonstration de Compétences Transversales (DDC)

Le processus de validation du DDC fait intervenir l'étudiant.e et un comité d'évaluation, constitué du.de la FPP ou d'un.e évaluateur.trice externe et du.de la formateur.trice accompagnant.e (FA) de l'étudiant.e. Ce processus se réalise en 6 étapes :

1. L'étudiant.e constitue son DDC à partir de son e-portfolio Uscope en utilisant la fonctionnalité mise à disposition dans ce même outil. Il.elle respecte le calendrier qui lui a été fourni ainsi que les présentes directives.
2. Le.la formateur.trice accompagnant.e (FA) et le.la FPP ou l'évaluateur.trice externe évaluent le DDC et posent le niveau d'appréciation pour chacune des compétences concernées. Ils.elles ajoutent des commentaires.
3. Le comité d'évaluation (le.la formateur.trice accompagnant.e (FA) et le.la FPP ou l'évaluateur.trice externe) négocie les éventuelles divergences d'appréciation des compétences et passe à l'étape de l'entretien professionnel avec l'étudiant.e lorsqu'il a trouvé un accord de principe.
4. La phase orale est d'une durée totale d'une heure. Elle comporte un entretien tripartite de maximum 40 minutes, qui est conduit par les membres du comité d'évaluation. L'étudiant.e est questionné.e sur les compétences qui ne sont pas appréciées au seuil minimum pour permettre la promotion d'une part, et sur les compétences pour lesquelles des éléments de clarification subsisteraient d'autre part. Les 20 dernières minutes sont consacrées, pour le comité d'évaluation, à ajuster les commentaires sur les compétences qui ont fait l'objet d'un échange pendant l'entretien, à rédiger un commentaire général, à confirmer les niveaux atteints pour chacune des compétences et à communiquer la position finale du comité à l'étudiante. Une

fiche-synthèse de l'évaluation – qui récapitule la position définitive pour chacune des compétences – est complétée et signée par les membres du comité d'évaluation et l'étudiant.e, pour être transmise à l'administration de l'**esede**.

5. Le rapport d'évaluation des compétences est accessible en semaine 27 pour tous les étudiant.e.s.
6. La décision formelle de validation du DDC est communiquée à l'étudiant.e en semaine 33, permettant dès lors l'exercice des voies de recours.

4. Documents ressources

- Re320 Règlement de formation, de promotion et de qualification pour la filière EDE
- Re321 Règlement de formation, de promotion et de qualification pour la filière AC